



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV®](#)

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - E3 - Conseil et expertise technologiques - Epreuve pratique - BTS SP3S (Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social) - Session 2019

1. Contexte du sujet

Ce sujet d'examen fait partie de l'épreuve pratique du BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (SP3S). Il porte sur la gestion d'un projet de création d'un service de néonatalogie au sein de la Clinique Sainte-Clotilde. Les candidats doivent répondre à plusieurs questions en s'appuyant sur des annexes fournies, qui contiennent des données financières et organisationnelles nécessaires à la réalisation du projet.

2. Correction des questions

1.1. Montant restant à financer pour réaliser cet investissement

Il s'agit de déterminer le montant total nécessaire pour le projet et de soustraire le montant de l'emprunt déjà obtenu.

Montant total de l'investissement : 2 000 000 €

Montant de l'emprunt : 1 300 000 €

Montant restant à financer = Montant total - Montant de l'emprunt = 2 000 000 € - 1 300 000 € = 700 000 €.

Réponse : Le montant restant à financer est de 700 000 €.

1.2. Sources de financement envisageables

Outre l'emprunt, plusieurs sources de financement peuvent être envisagées :

- **Subventions publiques** : Demande de subventions auprès de l'ARS ou d'autres organismes de santé.
- **Partenariats privés** : Collaboration avec des entreprises privées pour le financement.
- **Collecte de fonds** : Organisation d'événements pour lever des fonds.
- **Investisseurs privés** : Recherche d'investisseurs intéressés par le projet.

Réponse : Les sources de financement envisageables incluent les subventions publiques, les partenariats privés, la collecte de fonds et les investisseurs privés.

1.3. Chiffre d'affaires prévisionnel pour 2020, 2021 et 2022

Pour déterminer le chiffre d'affaires prévisionnel, nous utilisons le tarif journalier et le taux d'occupation prévisionnel.

Calculs :

- Chiffre d'affaires = Tarif journalier x Nombre de jours x Taux d'occupation

Pour 2020 : 510 € x 360 jours x 65% = 119 070 €

Pour 2021 : 510 € x 360 jours x 75% = 142 875 €

Pour 2022 : 510 € x 360 jours x 80% = 146 880 €

Voici le tableau récapitulatif :

Année Chiffre d'affaires prévisionnel (€)

2020	119 070
2021	142 875
2022	146 880

Réponse : Le chiffre d'affaires prévisionnel est de 119 070 € pour 2020, 142 875 € pour 2021 et 146 880 € pour 2022.

1.4. Compléter le plan de financement de l'annexe A

Pour compléter le plan de financement, il faut intégrer toutes les sources de financement identifiées, y compris l'emprunt et les autres financements possibles.

Exemple de plan de financement :

- Emprunt : 1 300 000 €
- Subventions : (à déterminer)
- Collecte de fonds : (à déterminer)
- Montant restant à financer : 700 000 €

Réponse : Le plan de financement doit inclure l'emprunt, les subventions, et la collecte de fonds, totalisant 2 000 000 €.

1.5. Analyse de l'évolution de la trésorerie

Pour analyser l'évolution de la trésorerie, il faut considérer les encaissements et les décaissements prévus sur la période. Il est essentiel de s'assurer que les ressources couvrent les dépenses.

Il est important de surveiller les fluctuations de la trésorerie, notamment en tenant compte des périodes de forte charge et des recettes prévisibles.

Réponse : L'analyse de la trésorerie doit se concentrer sur l'équilibre entre encaissements et décaissements, en veillant à maintenir une trésorerie positive.

2.1. Note de synthèse à l'attention de madame Payet

La note de synthèse doit résumer les revendications des représentants du personnel, notamment :

- Inquiétude concernant le nombre insuffisant d'infirmiers pour le service de néonatalogie.
- Préoccupation sur la charge de travail pour les autres services.
- Demandes de garanties sur les conditions de travail et de transfert.

Réponse : La note de synthèse doit inclure les revendications des représentants du personnel sur le nombre d'infirmiers et les conditions de travail.

2.2. Licéité du blocus

Le blocus est considéré comme licite si les représentants du personnel respectent les procédures prévues par le Code du travail. Ils doivent notifier leur intention et respecter les règles de sécurité.

Réponse : Le blocus peut être licite si les procédures légales sont respectées.

2.3. Solutions pour rassurer le personnel transféré

Pour rassurer le personnel transféré, il est possible de proposer :

- Des formations adaptées à la prise en charge des prématurés.
- Une période d'adaptation au nouveau service.
- Des échanges réguliers avec la direction pour aborder les préoccupations.

Réponse : Proposer des formations, une période d'adaptation et des échanges réguliers pour rassurer le personnel.

2.4. Offre d'emploi interne

L'offre d'emploi interne doit inclure :

- Intitulé du poste : Infirmier en néonatalogie.
- Qualifications requises : Diplôme d'État d'infirmier, formation en néonatalogie souhaitée.
- Conditions de travail : Horaires, équipe pluridisciplinaire, formation continue.

Réponse : L'offre d'emploi doit spécifier les qualifications et les conditions de travail.

2.5. Moyens de diffusion de l'annonce

Trois moyens de diffusion de l'annonce peuvent être :

- **Intranet de la clinique** : Pour une diffusion rapide et ciblée.
- **Affichage dans les services** : Visibilité pour le personnel en poste.
- **Email aux salariés** : Pour atteindre tous les employés rapidement.

Réponse : Les moyens de diffusion incluent l'intranet, l'affichage et l'email.

3.1. Dispositifs de formation pour les IDE transférés

Les dispositifs de formation peuvent inclure :

- Formation en soins de développement néonatal.
- Ateliers pratiques sur la prise en charge des prématurés.
- Mentorat avec des infirmiers expérimentés.

Réponse : Les dispositifs incluent des formations spécialisées et des ateliers pratiques.

3.2. Coût des formations pour les IDE généralistes

Les coûts des formations sont :

- Formation 1 : 1100 €
- Formation 2 : 660 €
- Formation 3 : 570 €
- Formation 4 : 400 €

Coût total = 1100 € + 660 € + 570 € + 400 € = 2 730 €.

Réponse : Le coût total des formations est de 2 730 €.

3.3. Comparaison des formations proposées

Voici un tableau comparatif des formations :

Formation Durée Coût (€)

Formation 1 42 heures 1100

Formation 2 21 heures 660

Formation 3 14 heures 570

Formation 4 1 jour 400

Réponse : Le tableau compare les durées et les coûts des formations.

3.4. Conclusion sur la formation à retenir

La formation à retenir doit être celle qui offre le meilleur rapport qualité/prix et qui répond aux besoins spécifiques des infirmiers en néonatalogie. Par exemple, la formation 2, bien que plus coûteuse, peut offrir des compétences essentielles pour la prise en charge des prématurés.

Réponse : La formation 2 est recommandée pour sa pertinence et sa qualité.

3. Synthèse finale

Lors de la préparation de l'épreuve, les étudiants doivent prêter attention aux points suivants :

- Lire attentivement les annexes pour extraire les données nécessaires.
- Structurer les réponses de manière claire et logique.
- Justifier les choix et les calculs effectués.
- Être précis dans les réponses, notamment sur les chiffres et les montants.

Conseils pour l'épreuve :

- Gérer son temps efficacement pour traiter toutes les questions.
- Utiliser des tableaux pour présenter les données de manière lisible.
- Vérifier les calculs pour éviter les erreurs.
- Rester calme et concentré tout au long de l'épreuve.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.